

La Pétanque F.S.G.T. de l'Orne

Les Fédéraux ou Championnats de France

Présentation

Les Championnats de France F.S.G.T. sont organisés à l'initiative de la Commission Pétanque de la Fédération Nationale. Les commissions départementales sélectionnées par la Fédération sont chargées de l'organisation des différents championnats.

Deux championnats fédéraux sont organisés chaque saison :

- Les triplettes (en juin) ouvert aux seniors hommes et femmes, aux mixtes et aux vétérans.
- Les doublettes (en septembre) ouvert aux seniors hommes et femmes, aux mixtes et aux vétérans.

Les équipes engagées représentent le comité de leur département. De ce fait, un maillot distinctif, qui sera à porter lors des rencontres, sera remis à chaque joueur. A la fin de la compétition les maillots seront récupérés pour être utilisés lors des championnats de la saison suivante.

Art 1.1 L'engagement

La commission pétanque départementale décide chaque année d'envoyer ou de ne pas envoyer d'équipe au Championnat de France. Les principaux éléments sur les lesquels se base la commission pour prendre sa décision de ne pas participer sont :

- Un financement insuffisant.
- Le lieu où se dérouleront les championnats implique un déplacement trop important.
- Aucun joueur n'est intéressé pour participer à ces championnats.

Art 1.2 Les conditions pour être sélectionné

Pour être sélectionné par la commission pétanque, il est impératif que le joueur ait participé au minimum à 8 rencontres sur les compétitions FSGT de la saison précédente **et** qu'il soit inscrit ou s'engage à effectuer au minimum 8 rencontres au cours de la saison à venir.

La licence FSGT doit être validée avant le 31 mars de l'année de la participation au Championnat.

Art 1.3 Le choix des équipes engagées

Le nombre d'équipes engagées dépend des possibilités de financement de la commission qui doit participer à hauteur de 25 % des dépenses.

Un choix doit donc être fait si le nombre d'équipes proposées par les clubs dépasse celui finançable par la commission. Les critères de choix sont les suivants :

- Les joueurs composant l'équipe n'ont pas participé aux derniers championnats de France.
- Le niveau de l'équipe est suffisant pour rivaliser avec les adversaires.
- Cas particuliers la commission pourra faire un choix sur des critères spécifiques validés en réunion.

Les équipes peuvent être composées de joueurs de clubs différents.

Les équipes non sélectionnées pourront demander à être engagées pour participer aux fédéraux. Dans ce cas, elles ne bénéficieront d'aucun financement de la part de la commission pour les frais annexes à la compétition :

- Les frais de déplacement.
- Les frais d'hébergement.
- Les frais de restauration.

Seuls les frais d'engagement et de dossier seront pris en charge par la commission.

Art 1.4 Le financement

Les équipes sélectionnées bénéficieront d'une participation financière de divers intervenants :

- 25 % des frais seront financés par la commission pétanque FSGT.
- 25 % des frais seront financés par Le comité FSGT de l'Orne.
- 25 % des frais pourront être financés par le club (à voir avec le responsable du club).
- 25 % des frais seront à la charge du joueur.

Si son club ne participe pas, le joueur devra payer 50 % des frais (part du joueur + part du club).

Pour être engagés, les joueurs devront avoir fait parvenir à la trésorière de la commission, un chèque d'acompte qui ne sera encaissé qu'à la fin du championnat.

Pour les équipes non sélectionnées qui souhaitent s'engager, les joueurs devront payer l'intégralité des frais, hors engagement et frais de dossier.

Une demande pourra être faite auprès du comité de l'Orne pour une prise en charge éventuelle de 25% des frais. Dans ce cas, les factures liées à ces frais devront être conservées et remises au comité pour indemnisation.

Art 1.4 L'Organisation et les réservations

La commission se charge de la réservation des hébergements et de la restauration des joueurs sélectionnés. En cas d'hébergement dans un camping ou un gîte, les joueurs seront sollicités pour fournir une aide aux membres de la commission chargés de l'organisation (courses, barbecue, vaisselle).

Les joueurs non sélectionnés devront gérer eux-mêmes leur déplacement, leur hébergement et leur restauration. Néanmoins ils pourront demander à s'intégrer dans le groupe et bénéficier de l'organisation mise en place par la commission. Dans ce cas un chèque d'acompte correspondant au montant total de l'hébergement et de la restauration sera demandé.

Une réunion à laquelle seront invités tous les participants au championnat de France sera organisée au minimum 1 mois avant le départ. Au cours de cette réunion tous les impératifs liés au championnat seront précisés (Lieu et heure de départ, répartition dans les véhicules, répartition dans les hébergements, essayage éventuel de maillots, rappel des règles)

Un membre de la commission sera chargé des relations avec les organisateurs du championnat (dépôt des dossiers, confirmation des engagements et présentation des licences).